

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le 13 avril à 21h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian POUGET, Maire.

Conseillers présents : BARRE Fernand, CARLES Christian, LAPORTE Guy, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène.

Absents excusés : LENOIR Benvinda, VANAUDENHOVE Benjamin, VIELLE Sylvie.

Délibération n°2017/013

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition pour l'année 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières,

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 à leur niveau de l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec 6 voix pour et 2 voix contre, de maintenir les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2017 à leur niveau de l'année 2016 soit :

| | bases d'impositions prévisionnelles 2017 | taux 2017 votés | produits correspondants |
|--------------------------|---------------------------------------------|--------------------|----------------------------|
| taxe d'habitation | 230 400 | 9,05 % | 20 851 |
| taxe foncière (bâti) | 160 700 | 13,98 % | 22 466 |
| taxe foncière (non bâti) | 22 000 | 81,07 % | 17 835 |
| | | total | 61 152 |

Délibération n° 2017/014

Vote du budget primitif 2017

Monsieur le maire présente le budget primitif 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 284 161,20 | 284 161,20 |
| Investissement | 152 504,09 | 152 504,09 |

Fonctionnement : 284 161,20 €

- Recettes 230 005,00 € + résultat reporté : 54 153,20 €
- Dépenses 229 534,00 € + virement à la section d'investissement : 54 627,20 €

Investissement : 152 504,09 €

- Recettes 152 504,09 €
- Dépenses 129 539,20 € + reste à réaliser 2016 : 13 448,25 € + solde d'exécution reporté : 9 516,64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2017,
- D'autoriser le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.